

Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2019

Délibération n°8

Portant approbation des capacités d'accueil en première année de DUT au titre de l'année universitaire 2019-2020

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3,
Vu la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
Vu le décret n°2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
Vu la délibération du conseil de l'IUT de Cergy-Pontoise approuvant les capacités d'accueil en première année de DUT au titre de l'année universitaire 2019-2020,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 26 février 2019,
Vu les statuts de l'IUT de Cergy-Pontoise,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant Les capacités d'accueil des DUT sont arrêtées par le recteur d'académie après dialogue avec chaque établissement et sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup,

Considérant que les rectorats se sont rapprochés des universités depuis le mois de novembre 2018 afin d'accroître le nombre de places en première année de DUT et répondre ainsi à l'attractivité des filières courtes professionnalisantes

Considérant que l'IUT a proposé d'accroître de 89 places les capacités d'accueil en DUT,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

Vote

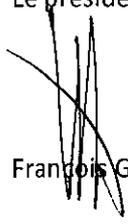
Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 13
Nombre de membres présents : 10	Contre : 1
Nombre de membres représentés : 5	Abstention : 1
Membres absents et non représentés : 15	Non participation : 0

Article 1er : sont proposées à la Rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités les capacités d'accueil en première année de DUT telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 3: La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la Rectrice de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'Université,


François GERMINET

Transmis au Rectorat le : 18 avril 2019

Publié le : 24 avril 2019

Parcoursup campagne 2019 - Capacité d'accueil DUT 1^{ère} année – IUT de Cergy-Pontoise

Décision du conseil de l'IUT du 7 février 2019

Avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 26 février 2019

Les cases orangées correspondent aux augmentations des capacités d'accueil par rapport à la campagne Parcoursup 2018.

Spécialité de DUT	Nb. de places offertes sur Parcoursup (hors redoublants ou étrangers)				Capacité accueil (avec redoublants et étudiants étrangers)
	Rappel nb. 2017-2018	Total 2019-20	Nb bacs techno. ou pro.	% bacs techno. ou pro.	
Génie biologique parcours Analyses biologiques et biochimiques	26	54	27	50 %	54
Génie biologique parcours Génie de l'environnement	26	26	7	27 %	28
Génie civil-construction durable	105	105	42	40 %	120
Génie électrique et informatique industrielle – site de Neuville-sur-Oise	96	96	48	50 %	100
Génie électrique et informatique industrielle – site Sarcelles	42	66	33	50 %	72
Gestion logistique et transport	56	56	23	41 %	60
Gestion logistique et transport parcours bacs professionnels (ÉNEPS)	15	15	15	100 %	15
Métiers du multimédia et de l'internet	60	60	24	40 %	61
Qualité, logistique industrielle et organisation (formation initiale)	42	42	20	48 %	45
Qualité, logistique industrielle et organisation (formation en apprentissage)	20	20	7	35 %	20
Techniques de commercialisation (formation initiale) – site de St-Martin	106	106	53	50 %	118
Techniques de commercialisation (formation en apprentissage) – site de St-Martin	25	50	14	28 %	50
Techniques de commercialisation – site de Sarcelles	84	84	42	50 %	90
Techniques de commercialisation parcours bacs professionnels (ÉNEPS) – site de Sarcelles	NC (ouverture rentrée 2019)	12	12	100 %	12
TOTAL IUT	703	792	367	46,34 %	845